

Concertation sur le numérique



Propositions du MEDEF

Thème 1 : Croissance, innovation, disruption

Accompagner le déploiement de nos startups

Mutualiser et fédérer les acteurs existants et intervenants sur l'accompagnement des entreprises à l'export

- Poursuivre et favoriser la création de maisons communes de l'« international », des « French Digital House », afin d'optimiser les implantations à l'étranger de nos entreprises sur le modèle de la French Tech Hub de San Francisco
- Favoriser et encourager le « portage » à l'export des PME par les grands groupes
- Renforcer l'action de coordination et de « Guichet unique » de la BPI France dans la promotion des différents mécanismes de soutien financier à l'export (Coface, Ex OSéo...) et le décliner en portail en ligne
- Développer les prestations d'hébergement des entreprises dans les pays où elles s'implantent
- Informer des opportunités d'affaires et des soutiens existants

Identifier et sélectionner les PME susceptibles de participer au programme de portage entre les grands groupes et les start-ups/PME

- Encadrer la pratique du portage dans le cadre d'une charte, signée par les parties prenantes
- Organiser le règlement des différends entre le porteur et le porté afin de sécuriser les pratiques d'*open innovation* ou de *corporate venture* toute en favorisant le développement
- Promouvoir ce programme pour lui donner de la visibilité
- Valoriser les résultats obtenus

Simplifier les dispositifs d'accompagnement à l'international et l'accès aux informations

- Créer une grande agence ayant vocation à fédérer progressivement et dans la concertation les principaux opérateurs (État/Régions/Ubifrance/BPI/CCI)
- Renforcer la présence française sur les marchés étrangers en développant les synergies entre acteurs
- Développer les prestations d'hébergement des entreprises

Affirmer une position européenne forte en matière d'innovation sur la scène internationale/Harmoniser et renforcer les politiques de soutien à l'internationalisation à l'échelle européenne

- Proposer de créer une plateforme mettant en valeur les réussites de partenariat d'innovation afin de créer un marché unique du numérique, permettant ainsi à toutes les entreprises de candidater aux marchés publics de l'ensemble de l'Union européenne (UE)
- Promouvoir des partenariats public-privé au profit du numérique. L'échelon européen est pertinent pour lever les fonds nécessaires à l'essor de champions numériques d'envergure mondiale, ces fonds pouvant venir d'acteurs publics et privés. À cet égard, l'initiative ECSEL91 qui associe l'UE, les États membres et des industriels, dotée d'un budget de 5 Md € pour encourager l'innovation dans le secteur électronique, peut servir de modèle
- Encourager les PME à étendre leurs activités en dehors de l'UE grâce aux « missions pour la croissance » et à la coopération au sein des clusters internationaux
- Harmoniser la réglementation européenne pour rendre effective la notion de « marché unique européen » qui ne peut se concevoir sans règles du jeu communes

Développer un modèle d'internationalisation soutenable des entreprises/Réformer le dispositif de soutien à l'internationalisation

- Transformer le Crédit d'Impôt Export actuel et le réserver aux PME/ETI afin de les inciter à déployer leur stratégie à l'export
- Garantir impérativement la sécurité juridique des dispositifs de soutien proposés
- Développer le programme « Erasmus pour jeunes entrepreneurs » pour faire passer le nombre d'échanges de 800 à 10 000 par an d'ici à 2020

Développer une diplomatie économie numérique

- Faciliter l'emploi des Volontaires internationaux en entreprise en renforçant l'action diplomatique de la France
- Continuer la promotion de la French Tech en dotant ses conseillers d'une réelle expertise business et se donner pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire à l'horizon 2017

Flécher l'accompagnement par zones stratégiques

- Réaliser annuellement des études afin d'identifier les marchés porteurs ainsi que les intentions d'export des entreprises du numérique
- L'approche « en meute » doit être privilégiée dans toutes les démarches visant à accompagner les entreprises.

Nouveaux modèles économiques et organisationnels : accompagner la transformation numérique des entreprises françaises

Créer des partenariats

- Créer des partenariats afin de passer de la recherche à l'application. Les doctorants sont le carburant de la recherche et ce diplôme mérite d'être mieux connu par les entreprises, d'autant qu'il est internationalement reconnu comme le seul diplôme ouvrant aux activités de recherche (les Grandes Écoles n'existant pas au-delà de nos frontières)
- Favoriser l'utilisation des bourses CIFRE et revoir les conditions d'accès au CIFRE (cf. critère des trois ans post master)

Renforcer le rôle et la capacité de levier des clusters

- Faciliter la mise en relation et favoriser les démarches d'innovation entre les entreprises et les clusters
- Optimiser le fonctionnement des clusters
- Aider les organisations de clusters européens les moins avancées à mettre en place des services d'aide sur mesure pour les PME grâce à des jumelages avec les clusters ayant déjà développé des dispositifs efficaces

Identifier de nouveaux gisements d'innovation dans les entreprises

- Optionnellement sous l'égide d'un cluster (cf. proposition ci-dessus) ou d'une CCI, organiser des opérations de « chasse à l'innovation » entre entreprises de secteurs différents en faisant intervenir des acteurs extérieurs

Installer la culture de l'innovation dès l'école

- Développer les opérations comme la Semaine Ecole /Entreprise (ministère de l'Éducation) au-delà du système scolaire
- Déployer les initiatives telles que « classe en entreprise » (programmes FIEEC)
- Instiller l'esprit d'entreprendre dans l'ensemble du système éducatif, associant personnel enseignant et élèves par le biais d'une formation spécifique

Favoriser les passerelles entre le monde académique et le monde de l'innovation

- Développer les partenariats entre les initiatives privées et les universités (passerelles de reconnaissance réciproque des cursus suivis par l'étudiant afin de faciliter l'accès au diplôme)
- Mettre en place des filières de carrière hybrides : définir des parcours de carrière qui combinent des périodes en entreprise et des périodes en universités/écoles
- Intégrer les académies et universités dans les réflexions conduites par les branches

professionnelles en termes de perspectives emploi/formation : l'identification des besoins en recrutement actuels et/ou à venir ainsi que de métiers émergents doit systématiquement être accompagnée d'une cartographie de l'offre de formation existante

- Mieux intégrer les entreprises dans les conseils de perfectionnement et les conseils d'administration des établissements d'enseignement supérieur
- Adapter les nouveaux parcours diplômants (délais, contenus, transversalité...) afin de mieux les faire correspondre aux évolutions économiques et technologiques (a fortiori dans la filière numérique où les besoins évoluent extrêmement vite)

Adapter les formations au monde de l'innovation

- Enseigner la modélisation et les concepts de la systémique qui prépare les élèves à comprendre les grands systèmes complexes (énergie, transports, communications...) qui sous-tendent le fonctionnement de la société
- Décloisonner l'enseignement de l'informatique en l'intégrant aux disciplines existantes – idem pour la culture numérique
- Donner la priorité dans le cadre de la formation professionnelle aux formations sur le numérique (différent de la bureautique) et par le numérique, de façon à accroître l'employabilité des salariés face à la transformation de leur métier

Donner de la stabilité et de la visibilité aux dispositifs d'aide à l'innovation

- Harmoniser les différents labels et qualifications d'entreprises innovantes pour plus de lisibilité
- Simplifier au maximum les dispositifs de déclaration et les procédures d'information
- Garantir la stabilité réglementaire et fiscale des dispositifs de soutien à l'innovation qui constituent des éléments tangibles dans les décisions d'investissements en innovation

Financement des entreprises

- Optimiser l'accès des entreprises aux dispositifs de soutien public de financement en simplifiant les procédures
- Renforcer le marché du capital-risque (par la législation, notamment), de manière à ramener les investisseurs privés sur le marché national
- Mobiliser tous les fonds alloués aux instruments financiers au titre de COSME pour qu'au moins 220 000 PME de l'UE bénéficient d'un meilleur accès au financement (fonds de capital-risque, garanties et contre-garanties soutenus par l'UE)

Thème 2 : Loyauté dans l'environnement numérique

10 ans après la LCEN, les nouvelles responsabilités

S'assurer de la réalisation d'une étude d'impact et de la tenue d'une concertation de l'ensemble des acteurs préalablement à tout projet d'évolution éventuelle de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique compte tenu de l'importance des enjeux. Un tel projet devrait alors impérativement être entrepris à l'échelle européenne.

Données, traces et algorithmes

Ne pas introduire des dispositions au niveau national en matière de protection des données personnelles, ce sujet faisant l'objet d'une réforme européenne en cours de discussion¹

Développer les initiatives d'information et de sensibilisation des citoyens sur l'utilisation et le contrôle de leurs données

Encourager les entreprises à intégrer les principes de protection de la vie privée et des données personnelles dès la conception

Concrétiser l'identité numérique : mettre en place rapidement un dispositif d'identification électronique en France (carte d'identité, clé cryptée...), qui serait mis à la disposition des citoyens à la fois dans leurs relations avec les pouvoirs publics et les acteurs privés (notamment dans le cadre de France Connect étendu aux acteurs privés, du règlement européen eIDAS n° 910/2014 du 23 juillet 2014...)

Mettre en place un mécanisme de signature électronique simple à mettre en œuvre et juridiquement équivalente à une signature manuscrite

Droit à l'oubli et déréférencement

Clarifier et harmoniser les règles relatives au déréférencement via des instruments de droit souple

Renforcer l'effectivité des droits existants (droits d'opposition, de rectification, à l'effacement...) plutôt que de créer un droit à l'oubli aux contours incertains et qui existe déjà²

¹ Cf. position du MEDEF sur la proposition de règlement général relatif à la protection des données de juin 2012.

² Cf. position du MEDEF sur la proposition de règlement général relatif à la protection des données de juin 2012 et réponse du MEDEF à la consultation de la CNIL sur le droit à l'oubli numérique du 27 septembre 2013.

Surveillances et lutte contre la criminalité en ligne

Conditionner l'accès administratif aux données des entreprises à des garanties procédurales³

Loyauté entre les acteurs économiques

S'assurer de l'efficacité des dispositifs de régulation économique en tenant compte des spécificités de l'économie numérique

En matière de fiscalité : faire jouer à la France un rôle moteur dans les discussions au niveau international (OCDE) et rejeter toute initiative au niveau français qui pénaliserait l'économie française (les solutions doivent donc impérativement être prises au niveau international)⁴

Thème 3 : La transformation numérique de l'action publique

Stratégie technologique de l'État

Adopter des méthodes de bonne gouvernance visant l'efficience

Instaurer de nouvelles méthodes de travail pour améliorer la productivité au sein de l'administration

Industrialiser et mutualiser les fonctions support pour dégager des marges budgétaires et économiser sur les coûts

Transformation numérique des relations entre administrations et usagers des services publics

Réexaminer la dématérialisation des services publics sur la base d'un système plus opérationnel et plus fonctionnel tout en permettant une meilleure ergonomie des interfaces afin que chaque usager puisse trouver l'information utile et effectuer les démarches nécessaires et en assurant aux utilisateurs une plus grande sécurité juridique

Repenser l'accès au service public à travers des guichets uniques intégrés

Engager les agents et les citoyens dans la transformation numérique

³ [Cf. communiqué de presse du MEDEF sur le projet de loi programmation militaire du 9 décembre 2013.](#)

⁴ [Cf. contribution du MEDEF à la consultation du Conseil national du numérique sur la fiscalité du numérique de juillet 2013.](#)

Améliorer la dématérialisation des marchés publics pour faciliter l'accès des entreprises⁵ :

- Définir une trame de règlement de la consultation
- Uniformiser, dans une certaine mesure, les plateformes d'achat

Open data : une démocratie plus ouverte et de nouveaux biens communs⁶

Concernant les données :

- Imposer aux organismes du secteur public (au sens de la directive européenne du 26 juin 2013⁷) une obligation de mise à disposition des données publiques
- S'assurer que les jeux de données mis à disposition soient complets, dans des formats exploitables, et que les données soient mises à jour et mises à disposition de manière régulière
- Mener une réflexion sur l'intérêt de prévoir des délais différents de mise à disposition des données en fonction de la nature de celles-ci
- Assurer l'interopérabilité des données
- Encourager la définition de référentiels communs et s'assurer de son application par tous
- Supprimer les redevances pour les données publiques sauf si cette redevance emporte des conséquences économiques pour l'acteur public concerné

Concernant les acteurs publics :

- Former les agents publics aux enjeux de l'open data et faire en sorte que la dimension open data soit intégrée systématiquement dans chaque action, programme ou politique publique
- Créer un « référé communication » afin de réduire les délais de communication des documents administratifs
- Élaborer des bonnes pratiques qui pourraient être diffusées par une structure de gouvernance partagée (comprenant à la fois des représentants d'émetteurs et des représentants d'utilisateurs des données)

⁵ Cf. propositions de simplification n° 2 présentées par le MEDEF le 19 juin 2014 - pages 61 et 62.

⁶ Cf. observations et propositions du MEDEF sur l'ouverture des données publiques de mars 2015.

⁷ Directive 2013/37/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 modifiant la directive 2003/98/CE concernant la réutilisation des informations du secteur public (« Directive PSI »).

Concernant la protection de la vie privée :

- Accompagner, informer et sensibiliser (guides, bonnes pratiques...) les acteurs de l'open data (administrations et réutilisateurs) à cette question et aux solutions techniques d'anonymisation des données⁸
- Assurer aux citoyens une meilleure transparence sur la mise à disposition et la réutilisation des données publiques par l'État et les informer, les sensibiliser sur le fonctionnement de l'open data et de manière plus générale sur les usages et les outils numériques

Thème 4 : La société face à la métamorphose numérique

Société numérique inclusive

Déployer les infrastructures très haut débit fixe et mobile. C'est une condition sine qua non du développement de l'économie numérique.

Construire en France des infrastructures énergétiques fiables (centres de données), susceptibles d'accompagner le développement des usages numériques des entreprises, comme des particuliers

Encourager l'éducation au numérique au niveau scolaire, universitaire et professionnel. C'est un facteur déterminant dans la diffusion des technologies numériques et dans la responsabilisation des utilisateurs.

Coordonner la stratégie numérique à l'École et la politique industrielle d'e-éducation, en veillant à l'objectif de soutien à l'écosystème français et dans le respect de la neutralité de la commande publique

Le modèle social français face au numérique

Encourager la formation au et par le numérique (lever les freins à la construction d'un modèle économique viable pour les formations par les outils numériques comme par exemple les MOOC)

Encourager la formation aux métiers du numérique

Adapter les formations initiale et continue aux besoins de compétences des entreprises

⁸ Cf. étude annuelle du Conseil d'État sur le numérique et les droits fondamentaux de septembre 2014 et le rapport de la Commission Open data en santé le 9 juillet 2014.

Santé et numérique

Miser sur l'innovation (sous toutes ses formes) et sur l'apport du numérique pour réformer notre système de santé, tout en accompagnant le développement économique en matière de santé numérique (objets connectés, Big data...)

Éducation et formation des citoyens de la société numérique

Développer les usages du numérique naturellement intégrés au sein de tous les apprentissages et accroître le recours aux outils adaptés pour diversifier les approches pédagogiques, notamment via les « jeux sérieux » (*serious game*)⁹

La formation et le recrutement des futurs enseignants devront intégrer obligatoirement la culture numérique et développer leur capacité à mettre en œuvre des stratégies d'apprentissage diversifiées en la matière¹⁰

Rapprocher le monde de l'Éducation et le monde du numérique afin de promouvoir le numérique comme moteur d'intégration sociale et professionnelle, en particulier des jeunes

Justice et numérique

Favoriser la médiation, comme mode de règlement alternatif des litiges, pour régler les litiges impliquant une utilisation du numérique (par exemple : achat en ligne), tant dans les relations BtoB que BtoC. La médiation permet d'offrir des voies de recours simples, souples, rapides et efficaces. Par exemple : service de médiation du e-commerce mis en place par la Fédération du e-commerce et de la vente à distance (FEVAD) ou, en matière de communications électroniques, par l'Association Médiation Communications Électroniques (AMCE) – cf. transposition prochaine de la [directive 2013/11/UE](#) relative au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation (à cet égard la [grille d'analyse sur les « Principes et critères d'efficacité de la médiation »](#) sera mise à jour)

Favoriser la dématérialisation des procédures de médiation

⁹ Cf. contribution du MEDEF à la concertation sur la refondation de l'école : « Pour une école exigeante, personnalisée et créative ».

¹⁰ Cf. contribution du MEDEF à la concertation sur la refondation de l'école : « Pour une école exigeante, personnalisée et créative ».